# Exécution d'une sanction. Changement d’employeur. Compétence liée du nouvel employeur (non)

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Réponses ministérielles

Une sanction infligée par une autorité territoriale ne produit pas d'effet au-delà du ressort de cette autorité, et la nouvelle autorité territoriale n'est pas en situation de compétence liée pour exécuter une sanction prise par une autre autorité (CE, 1

er

 mars 2013,

[département C.](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000027124510&fastReqId=2049823069&fastPos=1)

, n° 361819 ;

*JO*

 AN, 07.02.2017, question n° 99797, p. 1117).